

* INVOCATION

PORTE DE PHASE

Incantation	1 action simple
Composantes	V
Portée	contact
Zone/Cible	ouverture éthérée de 2,40 m x 1,50 m, 3 m de profondeur + 1,50 m/3 niveaux
Durée	1 utilisation/2 niveaux
JS	aucun
RM	non

Ce sort ouvre un passage éthéré au travers du bois, du plâtre ou de la pierre, mais pas des autres matériaux. La porte de phase est invisible et inaccessible à toutes les créatures autres que le lanceur de sorts qui est le seul à pouvoir l'utiliser. Quand il décide de le faire, il disparaît à l'entrée et réapparaît de l'autre côté. S'il le souhaite, il peut emmener une autre créature avec lui (de taille M ou moins), mais cela compte pour deux utilisations. La porte ne laisse pas passer la lumière, le bruit ni les sorts, et on ne peut pas voir au travers. Ce sort constitue une excellente échappatoire, même si quelques créatures telles que les araignées de phase sont capables de l'emprunter. Les gemmes de vision et autres sorts ou objets similaires révèlent la présence d'une porte de phase mais ne permettent pas de l'emprunter.

Une porte de phase peut être détruite par dissipation de la magie. Toute personne qui se trouve dans le passage au moment où la porte est dissipée est éjecté sans subir le moindre dégât (voir passe-muraille).

Le personnage peut laisser d'autres créatures utiliser la porte s'il le précise lors de l'incantation. Ces conditions peuvent être aussi simples ou complexes qu'il le souhaite et se baser par exemple sur le nom, l'identité ou l'alignement des utilisateurs potentiels. À part cela, elles doivent absolument reposer sur des actions ou des qualités observables. Des concepts tels que le niveau, la classe, le nombre de dés de vie ou de points de vie ne figurent pas au nombre des conditions valables.

Il est possible d'utiliser la permanence sur un sort de porte de phase.